



Conseil économique et social

Distr. générale
8 août 2011
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail du transport des denrées périssables

Soixante-septième session

Genève, 25-28 octobre 2011

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

Programme de travail et évaluation bisannuelle

Programme de travail

Note du secrétariat

1. Le Groupe de travail du transport des denrées périssables (WP.11) examine son programme de travail tous les deux ans. Une fois adopté par le Groupe de travail, le projet de programme de travail est communiqué au Comité des transports intérieurs et, lorsqu'il est adopté par ce dernier, est intégré au programme de travail du Comité.
2. Le programme de travail couvre généralement une période de quatre ans. Le dernier, adopté par le Groupe de travail en 2009, était le programme de travail pour la période 2010-2014.
3. Toutefois, il a récemment été décidé que le programme de travail devrait à l'avenir couvrir une période de deux ans seulement. Il y a plusieurs raisons à cela, parmi lesquelles notamment: a) améliorer et harmoniser le format dans lequel les programmes de travail sont présentés aux comités sectoriels et au Comité exécutif, et rendre comparables les programmes de travail des différents sous-programmes tout en facilitant la lecture par les représentants; et b) harmoniser les délais pour lesquels les programmes de travail sont approuvés par les comités sectoriels et les faire correspondre au cycle budgétaire biennal des Nations Unies.
4. Afin de mieux prendre en considération l'approche de la budgétisation axée sur les résultats, les produits/activités seront regroupés en modules d'activités. Un module est un domaine de travail ciblé assorti d'une réalisation escomptée et d'un ou deux indicateurs de succès.
5. Au cours de la période de transition actuelle, le programme de travail est présenté dans les deux formats, l'ancien et le nouveau, dans les annexes I et II au présent document.

6. Les modules d'activités ci-après constituent le sous-programme de la CEE relatif aux transports:

Numéro

de module *Sous-programme 2 – Transports*

1. Coordination générale (Comité des transports intérieurs et Bureau du Comité)
 2. Tendances et économie des transports, pays sans littoral et facilitation du transit
 3. Transport routier (Projet d'autoroute transeuropéenne (TEM))
 4. Sécurité de la circulation routière
 5. Harmonisation des Règlements concernant les véhicules, changements climatiques et systèmes de transport intelligents (STI)
 6. Transport ferroviaire (Projet de chemin de fer transeuropéen (TER))
 7. Transport par voie navigable
 8. Transport intermodal et logistique
 9. Problèmes douaniers intéressant les transports
 10. Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE)
 11. Transport des marchandises dangereuses (CEE)
 12. Transport des marchandises dangereuses (Conseil économique et social)
 13. Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) (Conseil économique et social)
 14. Transport des denrées périssables
 15. Statistiques des transports
-

7. Les produits/activités à réaliser en 2012-2013 sont regroupés par module d'activités selon les grandes catégories suivantes: a) réunions et documents correspondants; b) publications et autres supports d'information; c) coopération technique, y compris les séminaires, ateliers, stages de formation et services de conseils.

8. Le sous-programme de la CEE relatif aux transports a pour but de faciliter les mouvements internationaux de personnes et de marchandises par les moyens de transport terrestres et de porter la sûreté, la protection de l'environnement, l'efficacité énergétique et la sécurité des transports à des niveaux qui contribuent véritablement au développement durable.

9. Le sous-programme relève de la Division des transports.

Annexe I

Produits/activités à réaliser en 2012-2013

Sous-programme: 02 Transports

Module 14

Transport de denrées périssables

<i>Description du module (facultatif)</i>	<i>Réalisations escomptées</i>
<p>Les principaux objectifs de ce module sont les suivants:</p> <p>Prendre et mettre en œuvre des mesures visant à accroître la préservation de la qualité des denrées périssables lors de leur transport, en particulier au cours des transports internationaux;</p> <p>Promouvoir la facilitation du transport international des denrées périssables par une harmonisation des prescriptions et règles y relatives ainsi que des procédures administratives et de la documentation auxquelles ce transport est soumis;</p> <p>Développer et mettre à jour l'Accord européen relatif aux transports internationaux de denrées périssables et aux engins spéciaux à utiliser pour ces transports (ATP), conclu à Genève en 1970;</p> <p>Assurer l'harmonisation de l'ATP avec d'autres instruments juridiques pertinents régissant le transport des denrées périssables élaborés dans le cadre d'autres instances;</p> <p>Principales activités de la Division des transports:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournir des services de secrétariat au Groupe de travail du transport des denrées périssables (WP.11); • Publier des versions mises à jour de l'ATP et du Manuel ATP; • Organiser des activités, notamment des ateliers, visant à renforcer la mise en œuvre de l'ATP et à promouvoir l'adhésion d'autres États; • Coopérer avec les gouvernements et d'autres intervenants (organisations intergouvernementales et non gouvernementales) dans le domaine du transport réfrigéré 	<p>Renforcement et mise à jour des prescriptions internationales régissant le transport des denrées périssables</p>

Produits/activités

a) Réunions et documents correspondants

14.1 Groupe de travail du transport des denrées périssables (WP.11): soixante-septième session (25-28 octobre 2011), soixante-huitième session (22-25 octobre 2012).

Rapports des sessions annuelles du WP.11; documents concernant l'échange d'informations relatives à l'application de l'ATP; proposition relative à la révision des articles 2 et 5 de l'ATP relatifs aux trajets maritimes et par voies de navigation intérieure; propositions d'amendements à l'ATP et à ses annexes; proposition d'une procédure d'essai ATP pour les engins à compartiments multiples multitempératures; propositions d'ajouts au Manuel ATP; propositions relatives à l'extension de la portée de l'ATP aux fruits et légumes frais; programme de travail et évaluation bisannuelle.

b) Publications et autres supports d'information

14.2 Publication de l'ATP de 2013.

14.3 Mises à jour du Manuel ATP sur le site Web de la Division des transports.

c) Coopération technique

14.4 Activités, notamment un éventuel atelier, visant à renforcer l'application de l'ATP, à promouvoir l'adhésion de pays appartenant à la région de la CEE ou non, et à réduire les effets sur l'environnement du transport réfrigéré.

14.5 Coopération avec d'autres organisations actives dans le domaine du transport réfrigéré, notamment l'Institut international du froid et Transfrigoroute International.

Annexe II

Programme de travail pour la période 2012 à 2016

Activité 02.11: Transport de denrées périssables

Harmonisation des règlements et des normes concernant le transport international de denrées périssables et facilitation de son fonctionnement

Priorité: 2

Exposé succinct: Examen de l'harmonisation et de la facilitation du transport international de denrées périssables régies par l'Accord ATP ainsi que la mise à jour de cet accord pour suivre les évolutions techniques et écologiques en tenant compte des normes de sécurité et de qualité.

Travail à faire:

Activités permanentes

- a) Examen des propositions d'amendement concernant l'ATP pour assurer sa nécessaire mise à jour.

Priorité: 1

Résultats escomptés d'ici à la fin de 2013: Entrée en vigueur des amendements apportés aux annexes de l'ATP ~~la version révisée des annexes 1 et 2 de l'ATP.~~

- b) Échange d'informations sur l'application de l'ATP en vertu de l'article 6.

Priorité: 1

Résultats escomptés d'ici à la fin de 2013: Augmentation du nombre de réponses aux questionnaires. Examen des informations échangées entre les Parties contractantes et de leurs conséquences sur l'application de l'ATP.

- c) Suivi de la résolution n° 243 sur «L'amélioration de la circulation des engins ATP pour le transport des denrées relevant de l'ATP» en vue d'une meilleure facilitation.

Priorité: 2

Résultats escomptés d'ici à la fin de 2013: Examiner, lorsque la situation l'exige, les difficultés rencontrées lors du franchissement de frontières *et ailleurs* par le transport de denrées périssables.

- d) Révision des définitions et des normes (de l'annexe 1) applicables au transport des denrées périssables *à la lumière des débats sur l'environnement menés au niveau mondial à la suite de la Conférence de Copenhague* pour tenir compte des nouveaux matériaux réfrigérants et isolants et des contraintes environnementales.

Priorité: 1

Résultats escomptés d'ici à la fin de 2011: Contribuer à favoriser les véhicules et les carburants moins polluants, *notamment* par l'organisation ~~éventuelle~~ d'un atelier sur les innovations, en matière d'écologie, dans le domaine du transport des denrées périssables.

- e) Examen des travaux des Sous-Commissions des stations d'essai et de l'étiquetage énergétique de l'IIF. *Priorité: 1*
Résultats escomptés d'ici à la fin de 2013: Apporter un appui au connaître le travail fait par l'IIF concernant le transport des denrées périssables et promouvoir les activités du WP.11 sur l'étiquetage énergétique.
- f) Mise à jour du Manuel ATP. *Priorité: 1*
Résultats escomptés d'ici à la fin de 2012: Procéder à la mise à jour régulière ~~Avoir une version finale~~ du Manuel sur Internet ~~comprenant les annexes révisées.~~
- g) *Coopération avec l'Union européenne sur les questions relatives à l'ATP ~~Compatibilité de la législation communautaire avec l'ATP.~~* *Priorité: 1*
Résultats escomptés d'ici à la fin de 2013: Établir des contacts ~~Coopérer~~ avec la Commission européenne dans les domaines ayant trait à l'ATP ~~en vue d'harmoniser la réglementation européenne et l'ATP.~~
- h) Examen des activités relatives au transport des denrées périssables. *Priorité: 1*
Résultats escomptés d'ici à la fin de 2013: Utilisation ~~Adoption~~ de l'évaluation bisannuelle pour déterminer les domaines où il est nécessaire d'apporter des améliorations dans les ~~des~~ travaux du WP.11 ~~aux fins de soumission au Comité des transports intérieurs.~~
- i) Promotion de l'ATP dans les pays qui ne sont pas encore Parties contractantes dans la région de la CEE et en dehors de celle-ci en vue de promouvoir la sécurité du commerce international des denrées périssables et de réduire les pertes de produits alimentaires dans les pays en développement dues à des conditions de transport inappropriées. *Priorité: 2*
Résultats escomptés d'ici à la fin de 2013: ~~Présentation de l'ATP lors de conférences internationales~~ Faire mieux connaître les avantages de l'ATP ~~sur l'harmonisation et la facilitation du transport international.~~

Activités de durée limitée

- j) Examen des propositions d'étendre le domaine d'application de l'ATP au transport des fruits et légumes frais (2013). *Priorité: 2*
Résultats escomptés d'ici à la fin de 2012-2013: Établir une compréhension commune ~~Finir l'examen de la faisabilité~~ de l'introduction de règles pour le transport de fruits et légumes frais dans l'ATP.
- k) Examen de propositions d'amendement concernant les méthodes d'essai et les procédures d'agrément pour les véhicules à compartiments et températures multiples, ~~afin de tenir compte de l'évolution technique~~ (2012). *Priorité: 2*
Résultats escomptés d'ici à la fin de 2012: Entrée en vigueur d'un nouvel amendement à l'ATP concernant les véhicules à compartiments et températures multiples.

- l) ~~Étude du traitement des caisses en kit dans le cadre de l'ATP(2010).~~ *Priorité: 2*
~~Résultats escomptés d'ici à la fin de 2010: Interprétation commune par les Parties contractantes de la manière dont il faut traiter les caisses en kit dans le cadre de l'ATP.~~
- l) Sécurisation des documents ATP (2012). *Priorité: 2*
Résultats escomptés d'ici à la fin de 2012: Entrée en vigueur de nouveaux modèles d'attestation ATP et Examen du besoin de moyens supplémentaires d'autres moyens de sécuriser les documents ATP.
- m) Révision des dispositions de l'ATP relatives à la mesure du coefficient K paragraphes 29 et 49 (2012). *Priorité: 2*
Résultats escomptés d'ici à la fin de 2013: Adoption Élaboration de propositions visant à améliorer les dispositions relatives à la mesure du coefficient K en vue de la révision des paragraphes 29 et 49 de l'ATP.
- n) Examen de propositions concernant ~~visant à augmenter la longueur des~~ trajets maritimes visés par l'ATP et ~~la possibilité d'élargir à élargir~~ le champ d'application de l'ATP au transport par voies navigables intérieures (2011). *Priorité: 2*
Résultats escomptés d'ici à la fin de 2011: Adoption de propositions d'amendement de l'article 3 de l'ATP.
- o) Décision à prendre, à la lumière des propositions sur les trajets maritimes et les voies de navigation intérieure, pour inclure ou non dans l'ATP de nouvelles dispositions concernant les conteneurs thermiques (2011). *Priorité: 2*
Résultats escomptés d'ici à la fin de 2011: Décision concernant les conteneurs thermiques.
-